

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 796

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 38

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« du répertoire »

les mots :

« de la liste de référence ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 10, substituer aux mots :

« le répertoire »

les mots :

« la liste de référence ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 13, substituer aux mots :

« au répertoire »

les mots :

« à la liste de référence » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intituler la liste des produits biosimilaires qui pourront faire l'objet d'une substitution non pas « répertoire » mais « liste de référence », afin d'éviter toute confusion avec le répertoire des médicaments génériques.